AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C0477
FR0010221234-FS0195

13 mars 2025

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

EUTELSAT COMMUNICATIONS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 11 mars 2025, la société Lazard Asset Management LLC[1] (30 Rockefeller Plaza, 55th floor, New York, NY10112, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 6 mars 2025, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EUTELSAT COMMUNICATIONS et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 22 104 490 actions EUTELSAT COMMUNICATIONS[2] représentant autant de droits de vote, soit 4,65% du capital et des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions EUTELSAT COMMUNICATIONS sur le marché.

[1] Société contrôlée par Lazard Frères & Co. LLC, elle-même contrôlée par Lazard Group LLC, une société contrôlée par Lazard Ltd. Le déclarant déclare agir indépendamment de la personne qui le contrôle dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

[2] Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 868 142 actions EUTELSAT COMMUNICATIONS pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

[3] Sur la base d'un capital composé de 475 178 378 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.